



## Les Sentiers canins *Maskinongé*

---

Un ti-souhait pour 2023...

La période des Fêtes a été occupée avec 2 prises en charge de chiens errants, des chiens fort différents, un Grand Danois, une centaine de livres et l'autre un petit terrier, 20 livres tout mouillé, mais ils avaient certainement des choses en commun.

Les deux étaient relativement jeunes, non identifiés, un de 9 mois et l'autre environ 4 ans, les deux sont mâles non stérilisés, nouvellement acquis par leurs propriétaires.

Voyons ce qui est en jeu ici.

Lorsque nous recevons un appel pour un chien errant, notre première question, évidemment, vous le devinez : "Le chien porte-t-il la licence municipale ou une identification au collier?"

Vous devriez voir mon sourire lorsqu'on me répond par l'affirmative car alors il m'est facile de communiquer avec le maître, on lui téléphone immédiatement pour l'aviser de la capture par un citoyen, on lui donne l'adresse où le récupérer et ça ne coûte rien. C'est génial, simple, efficace.

Par contre lorsque le chien n'est pas identifiable, malheureusement, celui-ci ne peut nous communiquer les informations pertinentes sur qui il est, où il habite ou encore, le nom de son maître, il est dans le trouble.

Au moment de l'appel initial, je demande aussi à la personne au téléphone une description du chien afin de vérifier dans le registre municipal s'il n'y en aurait pas dans le secteur qui correspondrait à la description et si oui, avant de me déplacer, j'appelle les différents propriétaires du secteur pour vérifier, si par hasard, leur chien ne serait pas en cavale.

Une fois cette étape faite, si ma démarche est infructueuse, je n'ai plus le choix, je saute dans mon véhicule, nous devons aller chercher l'animal.

Lors d'une prise en charge d'un chien, notre mission première est évidemment d'assurer un gîte chauffé en hiver, nourriture et si nécessaire, les soins médicaux en considération de son état; ensuite la deuxième étape est de retrouver le/la propriétaire, vous voyez donc à l'occasion sur les réseaux sociaux mes avis de recherche avec photo du chien. À moins d'un abandon, grâce à ces publications, nous recevons un appel du propriétaire à l'intérieur d'un délai de 5 jours, temps de garde prévu au règlement avant une mise en adoption.

Ce fut le cas pour nos deux fugueurs en cette période des fêtes, au même moment d'ailleurs que la fameuse tempête de neige de Noël, heureusement les propriétaires ont été identifiés rapidement.

Lorsque j'ai demandé aux maîtres pourquoi leurs chiens ne portaient pas de licences municipales, ils m'ont répondu que les chiens avaient été récemment acquis, ils attendaient le renouvellement annuel des licences municipales pour enregistrer leurs chiens.

SVP gardons en mémoire qu'il est important d'enregistrer votre chien dans les 30 jours de leur acquisition mais surtout qu'un chien, nouvellement acquis, jeune ou plus âgé, n'a pas développé ses repères, il est encore en période d'apprentissage de sa nouvelle vie, de son territoire, de son appartenance et qu'une fugue peut se faire à tout moment de votre inattention.

Mon souhait le plus cher pour le nouvel An est donc une identification au collier de tous nos compagnons au moment de leur acquisition, n'attendons pas qu'ils se perdent pour agir.

Sur ce ti-souhait, je vous offre mes meilleurs voeux à vous tous,

Bonne et heureuse année

***Yves Lahaie***

Votre contrôleur canin

514-885-8221